

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE
PROCES VERBAL DU 28 JANVIER 2019**

L'an **deux mille dix-neuf**, le **vingt-huit janvier** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'AMÉCOURT**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2019

Présents : M. Yves d'AMÉCOURT, Mme Marie-José LAWThER, M. Pierre TOMADA, M. Laurent SAUTS, Mme Sylvie PANCHOUT, Mme Annie ORDRONEAU, M. Benoît PUAUD, Mme Stéphanie DUBERGA, M. Eric SALLABERREMBORDE, M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET, Mme Ghyslaine CUROY.

Absents ou excusés : Mme Sandrine COMBEFREYROUX, M. Luc HERAULT, M. Tristan de la RIVIERE (procuration à P. TOMADA), M. Serge MAURIN, Mme Françoise MERY (procuration à S. PANCHOUT).

Monsieur Christian BONNEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce et commente l'ordre du jour au Conseil Municipal.

Il propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, l'ajout suivante :

- 4 (Questions Diverses) : Ajustement de la liste des membres des commissions communales

1 - PROGRAMME DE RENOVATION ET DE MISE EN VALEUR DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Plan de financement et demande de subventions – *délibération 2019-01-01*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement pour le projet de restauration et de mise en valeur des monuments historiques (portes fortifiées, églises...).

Le projet est motivé par la volonté de mettre en valeur le patrimoine historique de la commune dans le cadre intercommunal du projet de création d'un Pays d'art et d'histoire pour lequel la commune de Sauveterre-de-Guyenne s'est positionnée comme « ville pilote » : restauration des monuments, aménagement des abords, mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, création de circulations douces....

L'Avant-Projet Définitif (APD), réalisé par M. Denis DODEMAN, Architecte en Chef des Monuments Historique (ACMH), maître d'œuvre de l'opération, a été récemment présenté à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (archéologie, Monuments Historiques, Architecte des Bâtiments de France...) pour validation et modification en amont du dépôt prochain des autorisations de travaux.

En complément de la séance du 19 novembre 2019, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'APD, le scénario et phasage retenu, les coûts estimatifs ainsi que le plan de financement prévisionnel réactualisé.

Il propose notamment de solliciter une subvention DETR 2019 de 280 000 € (plafond de dépenses subventionnables de 800 000 € HT x taux 35%) pour les travaux non-financés par la DRAC (hors monument classé ou inscrit).

Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER demande si le conseil municipal n'avait pas déjà délibéré à ce sujet ?

Monsieur le Maire confirme que, lors de sa séance du 19 novembre 2018, le Conseil Municipal avait pris une décision de principe au sujet du programme (scénario, phasage...) mais qu'une nouvelle décision formelle est nécessaire pour la demande de subvention DETR 2019 auprès de l'Etat.

RESTAURATION & AMENAGEMENT : PATRIMOINE COMMUNAL		DEPENSES	RECETTES
Coût HT		Taux	
Travaux			1 167 841,40 €
Porte Saint-Romain	Restauration		16 855,00 €
	Mise en valeur		69 775,00 €
Porte La Font	Restauration		61 710,00 €
	Mise en valeur		7 820,00 €
Porte Saint-Léger	Mise en valeur		253 875,00 €
Eglise Notre-Dame	Restauration		41 760,00 €
	Mise en valeur		90 515,40 €
Eglise Saint-Christophe de Puch	Restauration		18 395,00 €
	Mise en valeur		36 600,00 €
Eglise Saint-Romain-de-Vignague	Restauration		65 520,00 €
	Mise en valeur		208 600,00 €
Eglise Saint-Léger-de-Vignague	Restauration		200 496,00 €
	Mise en valeur		95 920,00 €
Travaux : Hausse et aléas (+ 5%)		5%	58 392,07 €
Prestations intellectuelles			93 427,31 €
Maîtrise d'œuvre (MOE) : D. DODEMAN		8,00%	93 427,31 €
Contrôle Technique (CT)			0,00 €
Sécurité et Protection de la Santé (SPS)			0,00 €
Autres : étude de sol, raccordements aux réseaux....			0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)			1 319 660,78 €
ETAT - DETR 2019 - Aménagement des abords (plafond de dépenses subventionnables : 800 000 €)	801 260,67 €	35,00%	280 000,00 €
ETAT - DRAC MH classés			0,00 €
ETAT - DRAC MH inscrits			0,00 €
Département de la Gironde (CD33) : MH			0,00 €
Département de la Gironde (CD33) : Paysage			0,00 €
Département de la Gironde (CD33) : CAB			0,00 €
Région N. Aquitaine : MH			0,00 €
TOTAL SUBVENTIONS			280 000,00 €
TVA (20% du montant HT)		20,00%	251 590,16 €
FCTVA (16,404% du montant TTC) (emprunt "attente FCTVA" 2 ans)		16,404%	257 748,00 €
Commune (autofinancement ou emprunt) et autres subventions			1 033 502,93 €
TOTAL de l'opération (TTC)			1 571 250,94 €
			1 571 250,94 €

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à seize (16) voix pour :

- adopte le plan de financement réactualisé
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de nos différents partenaires (Etat : DETR et/ou DSIL 2019, DRAC ; CD Gironde (MH + paysages + CAB...) ; CR Nouvelle Aquitaine (MH...) ; Fondation du Patrimoine ...).
- Convention intercommunale de valorisation du patrimoine – **délibération 2019-01-02**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de restauration et de mise en valeur des monuments historiques (portes fortifiées, églises...).

Il précise que ce projet est motivé par la volonté de mettre en valeur le patrimoine historique de la commune dans le cadre intercommunal du projet de création d'un Pays d'art et d'histoire (en extension du label obtenu par la ville de La Réole il y a quelques années), dans lequel, la commune de Sauveterre-de-Guyenne c'est positionnée comme « ville pilote » : restauration des monuments,

aménagement des abords, mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, création de circulations douces....

Dans ce cadre, une convention a été préparée entre les 4 communes de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers qui se sont positionnées comme « ville pilote » dans le projet de Pays d'art et d'histoire : Blasimon, Saint-Ferme, Sauveterre-de-Guyenne et Targon.

Monsieur le Maire présente les éléments contenus dans cette convention et propose au Conseil Municipal de valider cette convention.

Cette convention permettra notamment de valoriser l'intérêt intercommunal du programme de restauration et de mise en valeur du patrimoine de Sauveterre-de-Guyenne. Ainsi, la commune pourra bénéficier d'un plafond de dépenses subventionnables plus important (800 000 € contre 500 000€ sans Convention) au titre de la DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) 2019 pour être accompagnée financièrement dans ce projet.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à seize (16) voix pour :

- valide la Convention intercommunale
- autorise Monsieur le Maire à signer cette Convention

Monsieur le Maire précise que la signature officielle de cette convention sera effectuée, en mairie, en présence de Monsieur le Sous-préfet de Langon, d'Entre-Deux-Mers Tourisme et des représentants des 4 communes, le jeudi 31 janvier 2019 à 14H30.

2 – PATRIMOINE COMMUNAL

- Convention d'occupation du domaine public et redevance – **délibération 2019-01-03**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l'association « Radio Entre deux Mers » (REM) qui est à la recherche d'un nouveau lieu d'implantation de leur antenne de transmission.

L'emplacement devant être en altitude et proche du centre-ville pour les transmissions téléphoniques et radiophoniques, Monsieur le Maire propose le terrain jouxtant le parking des parents du collège (place Victor Hugo) à Sauveterre-de-Guyenne.

Monsieur Christian BONNEAU demande si c'est le seul lieu en hauteur de la commune ? Effectivement, Monsieur le Maire évoque « le Moulin des Aynes » qui serait plus haut mais assez éloigné de la station émettrice (rue Saint Romain) pour les liaisons téléphoniques.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à seize (16) voix « pour » :

- autorise l'implantation de l'antenne de Radio Entre deux Mers sur le terrain communal (parcelle ZM 60) jouxtant le parking des parents au collège (place Victor Hugo) – sous réserve de l'obtention d'une autorisation d'urbanisme
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public et à solliciter le paiement de la redevance d'occupation associée (412 €/mois).

- Revente Maison « Musset » (4 rue St Léger) - **délibération 2019-01-04**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition, en fin d'année 2018, de l'immeuble « MUSSET » (parcelle AX 145) située 4 rue Saint Léger. Ce bien, a été acheté en 2018 au prix global de 33 150 € : 30 000 € d'achat + 1 500 € de commission d'agence + 1 650 € de frais d'acte de vente.

Monsieur le Maire indique que cette parcelle bénéficiera prochainement d'un découpage avec :

- pour la partie OUEST : la maison donnant 4 rue Saint-Léger et un petit jardin à l'arrière

- pour la partie EST : garage donnant rue Sainte-Catherine et jardin / aménagement public en prévision (liaison douce, jardin...)

Monsieur le Maire propose la revente de la partie OUEST de la parcelle AX 145 (maison + petit jardin) au prix d'achat global soit 33 150 €.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à seize (16) voix « pour » :

- Donne son accord pour la division (EST/OUEST) de la parcelle AX 145 par un géomètre
- Donne son accord pour la vente de l'immeuble 4 rue Saint-Léger cadastré AX 145 (à l'OUEST avant division de la parcelle) au prix 33 150 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la vente

3 – PERSONNEL

- Modification du tableau des effectifs – **délibération 2019-01-05**

Monsieur le Maire rappelle le départ en retraite, à l'été 2018, de l'ancien Responsable du Service Technique et la volonté, à cette occasion, de réorganiser les services municipaux.

Madame Marie-José LAWThER rappelle les objectifs de ce recrutement, les membres du jury et les différentes phases processus de recrutement : 50 candidatures, 1^{ers} entretiens en décembre 2018 (7 candidats), 2^{nds} entretien en janvier 2019 (2 candidats) ...

Suite à la procédure de recrutement, Monsieur le Maire propose de recruter un technicien principal 2^{ème} classe (à temps complet) par voie de mutation et de procéder à sa nomination stagiaire au grade d'ingénieur (à temps complet) pour le Service Technique communal.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à seize (16) voix pour, valide :

- La fermeture au tableau des effectifs de la commune du poste suivants :
 - Technicien territorial TC : 1 poste
- La création au tableau des effectifs de la commune des postes suivants :
 - Technicien principal 2^{ème} classe TC : 1 poste (pour mutation)
 - Ingénieur TC : 1 poste (pour stagiairisation)
- Cette création de poste sera établie avec effet au 1^{er} avril 2019 ; les crédits nécessaires à ces recrutements seront inscrits au budget 2019.

- Mise en place de l'indemnité spécifique de service (ISS) – **délibération 2019-01-06**

Monsieur le Maire rappelle le prochain recrutement d'un nouveau Responsable du Service Technique et la nécessité d'allouer un régime indemnitaire à ce nouvel agent. Conformément à l'article 2 du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, dans les limites prévues par les textes, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen annuel de l'indemnité spécifique de service applicables à chaque grade.

Monsieur BONNEAU demande comment est calculé le montant de la prime, sur la base de quel taux ?

Monsieur le Maire indique que la prime vient en complément du salaire prévu par les grilles de la fonction publique territoriale. Le détail (base, taux, coefficient de modulation...) est prévu par les textes réglementaires et sera communiqué ensuite aux membres du Conseil Municipal dans le PV de séance. L'attribution d'une telle prime prend ensuite la forme d'un arrêté individuel notifié à l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à seize (16) voix « pour », d'instituer le principe, selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, de l'indemnité spécifique de service (ISS) aux agents relevant des grades suivants :

Grade de la FPT	taux de base en euro	Coefficient par grade	taux moyen annuel en euros	coef de modulation individuelle
Ingénieur	361,90	33	14 331,24	de 0,85 à 1,15

Le montant individuel de l'I.S.S. variera, outre la qualité du service rendu, en fonction de critères d'attribution fixés ci-dessous (liste non exhaustive) :

- la manière de servir de l'agent, appréciée notamment au vu de l'évaluation réalisée lors de l'entretien professionnel annuel,
- le niveau de responsabilité,
- l'animation d'une équipe,
- les agents à encadrer,
- la modulation compte tenu des missions différentes confiées dans chaque service,
- la charge de travail,
- la disponibilité de l'agent,
- ...

4 – QUESTIONS DIVERSES

- SIVOM d'AEP de St Brice – modification des statuts – **délibération 2019-01-07**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition formulée par le Président du SIVOM d'AEP et d'assainissement de Saint-Brice, suite au comité syndical du 27 novembre 2018, pour décider des modifications statutaires suivantes :

- Se conforter à la réglementation et aux obligations juridiques
- Prendre en compte des changements d'exercice de certaines compétences
- Anticiper les évolutions futures

Et au vu de la délibération du comité syndical d'AEP et d'assainissement de Saint-Brice du 27 novembre 2018 relative à la validation des statuts par les membres du conseil syndical, Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal au vote le dit projet.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à seize (16) voix « pour » :

- Adopte les nouveau statuts (transformation du SIVOM en Syndicat Mixte) du Syndicat Mixte d'Adduction d'eau potable et d'assainissement de Saint-Brice annexés à la présente délibération
- Confirme confier au Syndicat les compétences optionnels suivantes :
 - L'assainissement non collectif (ANC)
- Refus du retrait de la CDC DU SUD GIRONDE du syndicat pour la compétence SPANC pour la commune de de commune de ST GERMAIN DE GRAVE – **délibération 2019-01-08**

Sur une proposition formulée par Monsieur le Président, le comité syndical du SIVOM d'AEP et d'assainissement de Saint-Brice, s'est réuni le 27 novembre 2018 pour statuer sur la demande de retrait de la communauté de commune du Sud Gironde pour la compétence Assainissement non collectif (SPANC) de la commune de Saint Germain de Grave.

Vu la délibération du comité syndical du SIVOM d'AEP et d'assainissement de Saint-Brice relative au refus du retrait de la communauté de commune du Sud Gironde pour la compétence Assainissement Non Collectif de la commune de Saint Germain de Grave, réceptionnée le 13 décembre 2018.

Monsieur le Maire, après lecture dudit document, le soumet aux votes des membres du Conseil Municipal.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à seize (16) voix « pour » :

- Approuve le refus du retrait de la communauté de commune du Sud Gironde pour la compétence Assainissement Non Collectif de la commune de Saint Germain de Grave
- Charge Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Préfet de la Gironde

- Rénovation du réseau d'éclairage public

Madame Marie-José LAWThER rappelle qu'un audit éclairage public a été réalisé en 2015, en partenariat avec le SDEEG, pour analyser et prévoir des travaux de mise aux normes afin d'assurer la sécurité, le confort des administrés et la mise en valeur de la commune.

Les travaux prioritaires (mises aux normes de coffrets, sécurisation...) ont été effectués en 2017 et 2018 par la société DUPLANTIER.

La commission communale DDOC (Développement Durable, Organisation, Communication) travaille sur le sujet et Mme LAWThER rappelle que lors du réaménagement prochain du bourg (va une Convention d'Aménagement de Bourg) l'éclairage public sera intégré dans la phase des travaux afin de disposer d'une compétence techniques optimale et de rationaliser les couts et financements. Aussi, la commission DDOC préconise de limiter les réparations au « coup par » aux seules opérations urgentes (sécurité...) et d'intégrer la reprise globale de l'éclairage public (optimisation, LED, mise en valeur du patrimoine...) dans ce futur projet global d'investissement.

Monsieur Éric SALLABERREMBORDE espère que les travaux seront faits rapidement car la qualité de l'éclairage est parfois très médiocre. Il espère que les études donneront lieu à des travaux de renouvellement avancé du parc d'éclairage.

Monsieur le Maire confirme qu'il souhaite intégrer l'éclairage public (du bourg et des villages/lieux-dits) dans la CAB (Convention d'Aménagement du Bourg).

En outre, il précise que la Place de la République et les deux rues déjà rénovés (Petit Bordeaux et La Font) feront l'objet d'une étude parallèle pour apporter des améliorations si nécessaire. En complément, le SDEEG est en cours de diagnostic de l'éclairage de la Place de la République (luminaires encastrés au sol et sous les arcades) afin d'améliorer et/ou de remplacer les éclairages actuellement hors service.

- Association « Habitat et Humanisme » : recherche d'une résidence sociale pour réfugiés

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Sous-préfet de Langon dans lequel il est indiqué que l'association « Habitat et Humanisme » est à la recherche de 5 à 8 logements publics ou privés sur le territoire du Sud-Gironde pour permettre la création d'une résidence sociale pour réfugiés.

Monsieur Christophe MIQUEU demande si cette association est en partenariat avec l'Etat ?

Monsieur le Maire signale que l'association a proposé ses services à l'Etat et qu'elle fera le relais entre les particuliers et les réfugiés. Relais qui permettra de rassurer et de sécuriser les loueurs car les loyers seront acquittés par l'Etat.

Monsieur le Maire invite les propriétaires privés intéressés à se signaler en mairie.

- Grand Débat national

Suite au mouvement social des « gilets jaunes », Monsieur le Maire rappelle que 4 registres de doléances sont mis à la disposition des administrés au secrétariat de la mairie sur les 4 thèmes définis par le gouvernement dans le cadre du Grand débat national (du 15 janvier au 15 mars 2019) :

- la transition écologique,
- la fiscalité et les dépenses publiques,
- la démocratie et la citoyenneté
- l'organisation des services publics.

Monsieur MIQUEU souligne que face à la double crise très grave que vit le pays, une crise sociale et une crise démocratique, il est important, comme cela a été le cas chez nos voisins de Blasimon, et comme l'AMRF (Association des élus et Maires Ruraux de France) le recommande, de permettre l'expression la plus large en ouvrant des registres d'expression citoyenne qui ne soient pas orientés par les 4 thématiques proposées par le gouvernement. M. MIQUEU demande donc si un registre « neutre » peut également être mis à disposition des administrés ?

Il indique par ailleurs que face à une organisation du « grand débat » que la Présidente de la Commission nationale du débat public identifie elle-même comme une évidente campagne de communication du pouvoir, il n'y a aucune obligation pour les élus à organiser eux-mêmes un tel débat. Il précise que le rôle des élus est d'être des facilitateurs pour les administrés de la commune qui souhaiteraient organiser une réunion dans ce cadre ou une réunion alternative au cadre proposé.

Monsieur le Maire précise qu'il est préférable de respecter les 4 thèmes annoncés mais que les thématiques étant « large » tout point de vue peut trouver sa place dans un des 4 registres.

Monsieur le Maire précise que la commune de Sauveterre-de-Guyenne, conformément aux orientations de l'AMF (Association des Maires de France), souhaite être un facilitateur mais non un organisateur de ce Grand débat national. Ainsi, la mairie met à disposition gratuitement une ou des salles pour les personnes (partis, associations, particuliers...), qui souhaiteraient organiser, des réunions « grand débat national » avec modérateurs si besoin.

- Jumelage SOTTRUM - 2019

Monsieur le Maire précise que cette année le voyage à Sottrum en Allemagne (comité de jumelage) aura lieu du 7 au 13 août 2019. Une réunion de préparation est organisée le lundi 4 février 2019 à 18 h30 à Saint-Hilaire-du-Bois.

- Ajustement des membres des commissions communales

Monsieur le Maire précise que plusieurs membres de la commission « ASSCA » (Affaires sociales, Sport, Commerce, Artisanat) sont à remplacer : Mme Monique PHILIPPE, M. Patrick BARRIERE, Mme Karine LUMEAU et Mme Alice ROUGIER SAINT MARTIN.

Monsieur le Maire demande aux responsables des groupes (majorité et opposition) de proposer des remplaçants lors du prochain Conseil Municipal.

- Remerciements à la municipalité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de remerciements à la municipalité :

- de la famille PELLET lors des obsèques de Madame Annie PELLET

- du FSE (Foyer Socio-éducatif) du collège R. BARRIERE pour l'action de la municipalité faite en faveur des élèves.
 - Du Secours Catholique pour l'aide apportée par la municipalité lors de leur campagne d'affichage Collecte Nationale de novembre 2018.
-
- Lettre de Monsieur Michel MARTIN - Maire Honoraire

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciement de Monsieur Michel MARTIN, nouveau Maire Honoraire de la commune suite à un arrêté préfectoral de 2018, suite à cérémonie des vœux de la municipalité du 25 janvier 2019, à l'occasion de laquelle, il a été remercié et mis à l'honneur.

Michel Martin, Maire Honoraire,
Lettre à mes amis Sauveterriens

Vendredi dernier 25 janvier, lors de la traditionnelle cérémonie des vœux du conseil municipal, Monsieur le Maire, Yves d'Amécourt, avait prévu de procéder à l'annonce officielle de l'arrêté préfectoral me nommant maire honoraire de Sauveterre. Bien que dûment informé de cette nomination, je ne m'attendais pas à une cérémonie de cette ampleur, salle de fêtes abondamment garnie, présence de Mme la Sénatrice, ainsi que des maires de la Communauté de Communes.

Avec son brio habituel et sa connaissance parfaite des dossiers, Yves d'Amécourt relatait sur un ton évidemment flatteur mais surtout amical, l'ensemble de ma carrière tant municipale que professionnelle et je l'en remercie mille fois. Vint le moment où Yves me tendit le micro sous les applaudissements du public : une minute atroce, j'avais oublié sur mon bureau les quelques notes que j'avais préparées et je constatais avec effroi qu'il était loin le temps où une prise de parole, même impromptue, ne me posait pas de problème.

Retraité à l'âge de 85 ans, je n'ai pas vu passé le troisième âge étant jusque-là en pleine activité et maintenant je suis au 4^e et pour de bon. En panne de mémoire, et complètement déstabilisé, j'ai conscience d'être complètement passé à côté des sujets que je voulais aborder : un « naufrage » ou en terme plus contemporain « un bide ». Aussi je tiens à reprendre par la présente les points forts de ce que j'avais prévu d'exprimer, même si cela s'appelle « refaire le match » :

Ma première pensée va tout naturellement à Patrick Barrière, adjoint aux affaires sociales, dont la gentillesse et la disponibilité était reconnues unanimement, avec toute la tristesse que nous avons tous éprouvé avec sa disparition et de ce fait je tiens à évoquer le souvenir de son père Jacques qui avait été mon adjoint au sport. Il était d'une activité débordante et à Sauveterre tout le monde aimait Jacques comme on a aimé Patrick. Et j'évoque bien-sûr le souvenir de Robert Barrière, Député-Maire, leur père et grand-père, fondateur du Grand Sauveterre avec la fusion des quatre communes. Je lui succédais à la mairie quelques années plus tard (pas pour longtemps). Ainsi la famille Barrière laisse un grand nom à Sauveterre. Il y a le collège Robert Barrière, le stade Jacques Barrière, peut-être y aura-t-il bientôt, une plaque Patrick Barrière dans notre commune.

Yves d'Amécourt, fort bien documenté, a rappelé mon parcours municipal : un parcours atypique, toujours élu confortablement mais tantôt dans la majorité, tantôt dans l'opposition, ma grande période aura été mes deux mandats de maire avec une équipe d'une grande cohésion où régnait l'enthousiasme et l'amitié. La zone Bonnard, ou plaine des sports que nous devons à l'origine à Yves Lumeau, aura été le grand projet dont nous pouvons être fiers même s'il n'a été réalisé que plus tard par nos successeurs.

A titre personnel, c'est le combat que j'ai mené durant deux ans, afin que Sauveterre soit le centre d'une communauté de communes plutôt que d'être absorbée par La Réole, dont je suis particulièrement fier. Avec toutes les réalisations effectuées, avant, pendant et après mes mandats, Sauveterre est un des cantons, (car sauveterre est naturellement un canton) les mieux équipés du département et ce n'est pas fini. Sauveterre est un chantier permanent.

Quant à ma carrière professionnelle, elle aura été également atypique : reconversion du vignoble, plantation de pruniers d'Ente, usine et négoce de pruneaux à Sauveterre puis en Lot-et-Garonne, maïs de semence, conserverie de haricots verts, retour à la vigne et négoce de vin. Comme l'a rappelé Yves d'Amécourt, la Guyennoise était devenue le deuxième exportateur de vins de Bordeaux en Chine, et depuis elle a été vendue à un groupe chinois, meilleure solution pour que cette entreprise maintienne et développe son activité et reste un des poumons économiques de Sauveterre. Je le souhaite vivement.

Après 60 ans d'activité dans cette ville, j'habite enfin Sauveterre. En allant chercher mon journal le matin, je rencontre beaucoup de monde et principalement ceux qui ont été mes compagnons de route... ou mes adversaires. Nous sommes contents de bavarder quelques instants. Avec ce titre, purement honorifique que je n'attendais pas, décerné à l'initiative de Monsieur le Maire, je suis à Sauveterre un citoyen d'autant plus heureux.

Meilleurs vœux à tous pour la nouvelle année et merci Yves.

Agenda

Janvier 2019	
30/01	Réunion publique SCoT Sud-Gironde – 18h00 salle St Romain
31/01	Signature convention valorisation patrimoine (14h30 - mairie)
Février 2019	
02/02	Théâtre des Salinières « Les brèves de comptoir » - Salle culturelle S. VEIL (20H30)
06/02	Commission LULOM (18h30 - mairie)
08/02	Loto Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) - Salle culturelle S. VEIL
09/02	Quine Tennis de table - Salle culturelle S. VEIL
12/02	Conseil d'école élémentaire (18h00)
16/02	Quine Pétanque - Salle culturelle S. VEIL
20/02	Commission Communale des Impôts Directs (CCID) (8h30 – mairie)
23/02	Quine Tennis - Salle culturelle S. VEIL
28/02	Présentation (Hades) résultats fouilles archéologiques Sauveterre (18h00 - Bordeaux)
Mars 2019	
02/03	Quine des aînés - Salle culturelle S. VEIL(21H)
08/03	Assemblée Générale du CAC – salle Sottrum (Mairie) (18H00)
08/03	Théâtre des Salinières « Nos femmes » - Salle culturelle S. VEIL (20H30)
09/03	Quine des pompiers - Salle culturelle S. VEIL
12/03	Conseil d'école maternelle
Avril 2019	
12/04	Bilan visites 11 Sauveterre – Entre 2 voies
17-18/04	Projet Réa : écoles d'architecture francophone européenne (Workshop à Sauveterre)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.